

Séance du collège délibératif

Mercredi 28 novembre 2018 14 h 30 - 17 h 30

Destinataires:

I. Adenot – A.-M. Armanteras-de Saxcé – E. Bouvet – C. Grouchka – C. Saout – C. Thuillez Cabinets du Ministère des Solidarités et de la Santé et de la Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées

Ordre du jour

Délibérations

1. Procès-verbal de la séance du collège délibératif du 7 novembre 2018

Décisions

- 2. Décisions portant accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales
- 3. Décision portant modification de la décision n° 2018.0144/DC/SEVOQSS du 20 septembre 2018 du collège de la Haute Autorité de santé portant accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales
- 4. Décision portant annulation de la décision n°2018.0075/DC/MSP du 13 juin 2018 du collège de la Haute Autorité de santé portant retrait de l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales
- 5. Décision prenant acte de la renonciation à l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales
- 6. Guide méthodologique et outils Rapport d'expérimentation HAS : Rencontres sécurité Un partenariat entre les équipes et la gouvernance
- 7. Actes et prestations ALD n° 14 : Asthme persistant sévère Insuffisance respiratoire chronique grave : actualisation
- 8. Actes et prestations ALD n° 14 : Insuffisance respiratoire chronique grave de l'adulte secondaire à une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)
- 8. Bis Décision portant retrait de publication d'un système d'aide à la décision indexée par médicament (SAM)
 - 9. Rapport : Recommandations dédiées à la réalisation d'une recherche de déficit en dihydropyrimidine déshydrogénase en vue de prévenir certaines toxicités sévères survenant sous traitement comportant des fluoropyrimidines (5-fluorouracile ou capécitabine)
 - 10. Rapport : Réévaluation des critères d'éligibilité des centres implantant des bioprothèses valvulaires aortiques par voie artérielle transcutanée ou par voie transapicale

<u>Avis</u>

11. Avis relatif à l'encadrement de l'acte de pose de bioprothèses valvulaires aortiques par voie artérielle transcutanée ou par voie transapicale

- 12. Avis relatif à l'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale de méthodes de recherche d'un déficit en dihydropyrimidine deshydrogénase (5-FU ou capécitabine)
- 13. Avis sur l'identification d'alternatives thérapeutiques prises en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale de la spécialité IMFINZI (durvalumab)

La présidente P^r Dominique Le Guludec *Signé*